



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES DM 2021-0004 ET DM 2021-0005

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 10 août 2021 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham. La séance sera ouverte au public et la Municipalité rend disponible sur son site internet à www.brigham.ca dans les jours suivant leur tenue, l'enregistrement de la séance.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes : DM 2021-0004 et DM 2021-0005.

Nature et effets de la demande DM 2021-0004 :

Permettre un garage isolé ayant une hauteur de 6 mètres soit 1 mètre plus haut que la maison lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage permet une hauteur maximale de 6 mètres sans dépasser celle de la maison.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 404 du cadastre du Québec (matricule 5611-48-4379) au 104, avenue des Bouleaux, à Brigham.

Nature et effets de la demande DM 2021-0005 :

Permettre la construction d'un bâtiment d'entreposage d'outils de jardin sur un terrain sans bâtiment principal avec une superficie de 9,4 mètres carrés lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage permet une superficie maximale de 7,5 mètres carrés.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 6 086 517 du cadastre du Québec (matricule 5612-52-2105) sur l'avenue des Érables à Brigham.

Tout intéressé pourra communiquer avec le conseil municipal par écrit en indiquant le numéro de dérogation mineure 2021-0004 et/ou 2021-0005 dans l'objet :

- Courriel : dg@brigham.ca;
- Fax : 450-263-8380;
- Memo écrit déposé à l'Hôtel de Ville.

Donné à Brigham, ce 14 juillet 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat